

PÉRIODES À RISQUE EN CONTEXTE DE VIOLENCES CONJUGALES

Pourquoi parle-t-on de « périodes à risque » ?

Les violences conjugales reposent sur une logique de domination et de contrôle. Lorsqu'un événement fragilise ce contrôle, le risque d'intensification des violences augmente. L'objectif du professionnel n'est pas de prédire le passage à l'acte, mais d'anticiper les situations où la victime peut être davantage en danger.

Les principales périodes à risque

Grossesse et périnatalité

Pourquoi ?

Modifications importantes dans la vie du couple, vulnérabilité physique, psychique et parfois économique de la victime.

L'auteur peut percevoir l'arrivée de l'enfant comme une perte de contrôle.

Le professionnel reste attentif à...

- un partenaire très présent ou contrôlant
- une difficulté à échanger seule avec la patiente
- une anxiété inhabituelle, des rendez-vous manqués ou des blessures répétées
- une minimisation des violences

Les bons réflexes

- Prévoir systématiquement un temps seul avec la patiente
- Poser des questions ouvertes sur le climat au sein du couple
- Évaluer la dangerosité
- Orienter précocement vers les ressources adaptées

Séparation et post-séparation

Pourquoi ?

La séparation représente souvent la perte du contrôle exercé par l'auteur. C'est l'une des périodes où le risque de violences graves est le plus élevé.

Le professionnel reste attentif à...

- des menaces ou intimidations
- un harcèlement (appels, messages, réseaux sociaux)
- une instrumentalisation des enfants
- des procédures judiciaires utilisées pour maintenir l'emprise
- une augmentation de la peur exprimée par la victime

Les bons réflexes

- Réévaluer régulièrement le danger
- Élaborer un plan de mise en sécurité avec la victime
- Renforcer le suivi et la coordination avec les partenaires
- Rappeler que les violences peuvent se poursuivre après la séparation

D'autres situations appellent une vigilance particulière

- d'un dépôt de plainte ou d'une décision judiciaire
- l'intervention d'un tiers (professionnel, proche, institution)
- d'un classement sans suite
- d'une migration récente ou d'un isolement

➤ **Chaque changement de situation doit conduire à réinterroger le niveau de danger et les besoins de protection.**



Les réflexes du professionnel



Observer

Repérer les changements de comportement, les signes d'isolement ou d'aggravation des violences.



Questionner

Créer un espace sécurisé permettant à la personne de parler librement, sans jugement.



Évaluer

Réévaluer régulièrement le niveau de danger et les facteurs de vulnérabilité.



Sécuriser

Construire avec la personne des solutions adaptées à son niveau de risque et à son rythme.



Coordonner

Mobiliser les partenaires et travailler en réseau pour garantir un accompagnement cohérent.

À retenir

Une période à risque n'est pas la cause des violences : elle peut en être le révélateur ou le facteur d'aggravation.

Le rôle du professionnel est d'anticiper ces moments, de renforcer sa vigilance et d'adapter son accompagnement afin de sécuriser la personne et de prévenir une aggravation des violences.